

## LE PETIT DROMADAIRE

Communiqué de la Mairie

### CHANTIER ECOVOLONTAIRE : *déchets en folie*

Le **samedi 1<sup>er</sup> octobre**, la FRAPNA (Fédération Rhône Alpes pour la protection de la nature) organise un chantier écovolontaire, « *Déchets en folie* », dans le cadre de la campagne mondiale « *Nettoyons la terre* »\*. Tous les volontaires sont attendus pour procéder à un ramassage des déchets abandonnés sur le site des Conches, de 9 H 30 à midi ; un pique-nique clôturera cette opération. Rendez-vous est donné à 9 H 15 devant la mairie de Drom ; se munir de gants et, si possible, de seaux (sans oublier le casse-croûte !).



Des techniciens de la FRAPNA apporteront leur aide et leurs conseils sur la gestion des déchets au quotidien et les astuces pour préserver l'environnement en consommant différemment, triant mieux et produisant moins de déchets.

Ainsi, connaissez-vous le temps nécessaire pour dégrader un déchet jeté dans la nature ? Deux à quatre semaines pour un ticket d'autobus, six mois pour une peau de banane, un an pour un mégot de cigarette et cent ans pour une boîte de conserve !

\* 35 millions de volontaires sur la surface du globe

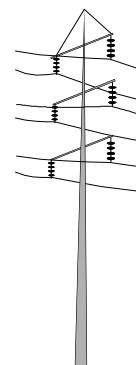
### BRIOCHES ADAPEI

Tous les ans, une vente de brioche est réalisée au bénéfice de l'ADAPEI (Association Départementale des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés) ; elle se déroulera cette année le **samedi 15 octobre**. A Drom, ce sont toujours les membres du C.C.A.S. (*Centre Communal d'Action Sociale*) qui se chargent de cette opération : merci de leur réserver bon accueil.

### LIGNE HAUTE TENSION

Des travaux vont être entrepris sur la ligne à haute tension qui traverse le territoire de la commune, des Conches à Javernaz, portant sur les conducteurs et les supports.

Ce chantier sera assuré par l'entreprise *INEO RHT* ; il devrait débuter le **17 octobre** pour une durée estimée à deux mois.



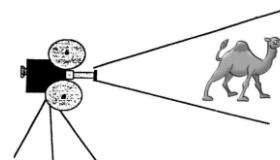
### CINEMA

**Lundi 17 octobre** : *Madagascar*, film d'animation américain de Tom Mc Grath et Eric Darnell, sorti en juin 2005 ; durée 1 H 26.

*Pensionnaires d'un zoo dans lequel ils sont traités en vedettes, Alex le lion, Melman la girafe, Glorian, l'hippopotame et Marty le zèbre mènent une vie de rêve. Pourtant, un jour, Marty se met en tête d'aller découvrir le monde ; il entraîne ses trois compagnons avec lui.*

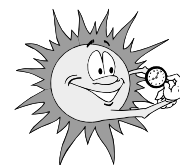
Adultes : 3 € - Moins de 12 ans : 1,5 €

**Pour être plus facilement accessible aux plus jeunes,  
la séance sera avancée à 19 H 30 pour ce dessin animé.**



## HEURE D'HIVER

C'est pour ce **dimanche 30 octobre** : il conviendra de retarder les pendules de une heure entre samedi soir et dimanche matin : une journée de 25 heures !



( 1783 )

## MONTGOLFIADES

Le **dimanche 30 octobre**, Drom accueillera une quinzaine de montgolfières pour un décollage prévu vers 9 H 00.

Cette manifestation est organisée en partenariat avec *l'Association des Montgolfières des Pays de l'Ain* et les producteurs de Comté.



( 2005 )

## COMPTEURS EDF



Afin d'établir des factures d'après les consommations réelles, un relevé des compteurs électriques sera effectué le **lundi 31 octobre** par une société prestataire, pour le compte d'EDF.

Merci de faciliter l'accès des compteurs non accessibles de la voie publique.

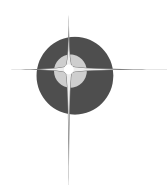
## PRIME A LA CUVE

Pour compenser les effets de la hausse du prix du pétrole, une « *aide à la cuve* » exceptionnelle de 75 € est accordée aux ménages non imposables qui se chauffent au fioul ; cette aide concerne les achats de fioul réalisés entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 31 décembre 2005 pour le chauffage de la résidence principale.

Pour bénéficier de cette aide, il convient de se procurer un formulaire de demande, à la trésorerie, au centre des impôts, sur internet ([www.finances.gouv.fr](http://www.finances.gouv.fr)) ou à la mairie, et de l'adresser à la trésorerie de Bourg banlieue (à Peronnas) avant le 31 mai 2006, accompagné d'une copie de l'avis de non imposition et de la facture de fioul.



## CIMETIERE



Depuis 2003, une enquête a débuté pour rechercher les titulaires de concessions non répertoriées, connaître les volontés des familles et mettre à jour le suivi des concessions. Suite à la décision adoptée le 26 mars 2004, dans le cadre du réaménagement du cimetière, plusieurs emplacements abandonnés seront donc prochainement récupérés.